

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 3 : 1917) du

VENDREDI 7 DÉCEMBRE 1917

Le gouvernement général allemand n'a pas, ainsi qu'il fallait s'y attendre, tenu compte de la lettre que les représentants des banques belges ont adressée (voir 30 novembre) à l'empereur Guillaume pour protester contre la nouvelle contribution de guerre de 360 millions.

M. von Lumm, commissaire général des banques en Belgique, informe le consortium des banques « *que les neuf provinces, agissant sous leur responsabilité solidaire, devront contracter l'emprunt et qu'elles auront, en outre, à constituer un montant de 6.812.500 francs pour le paiement des coupons, à l'échéance du 10 décembre, des 3^{ème} et 4^{ème} emprunts de contribution de guerre, et un montant de 14.343.750 francs pour le paiement des coupons, à l'échéance du 10 mars 1918, des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} emprunts de contribution. De plus, les fonds nécessaires doivent être fournis pour les frais de timbre prévus par la loi (arrêté du 13 octobre 1917). A cet effet, les provinces doivent contracter un nouvel emprunt de 23 millions 100.000 francs, de telle sorte que le montant de l'emprunt que les banques ont à prendre ferme s'élèvera à 383.100.000 francs* ».

Le commissaire impérial se plaint dans sa missive de ce que les conseils provinciaux aient, dans leur séance du 1^{er} de ce mois, refusé de voter la nouvelle contribution de guerre. Il annonce que les résolutions des conseils provinciaux, pour autant qu'il en ait été pris, ont été suspendues et que les banques auront à « *financer* » la contribution de guerre dans les mêmes conditions que l'an dernier. De plus, les 60 millions de francs à fournir par mois devront être payés en billets de la Société Générale. M. von Lumm ajoute que le consortium des banques devra lui soumettre pour le 6 décembre au plus tard les contrats à signer.

MM. Vander Rest, Jadot, Francqui, de Laveleye, Nève, Lambert et Philippson, agissant au nom du consortium, ont répondu à cette sommation en rappelant l'appel adressé le 24 novembre à l'empereur Guillaume, par lequel ils lui demandaient de soumettre à un nouvel examen cette question d'une si extrême gravité pour le pays.

« *Vous estimerez, sans doute, comme nous, ajoutent les signataires, qu'avant de donner suite à votre lettre, il convient d'attendre la décision de l'Empereur* » (1),

M. von Lumm a immédiatement répondu que le paiement de la contribution ne peut être différé par l'effet de la requête du 24 novembre. Les représentants du consortium ont bien dû, dès lors, déclarer que, dans ces conditions, il ne reste aux

banques qu'à se soumettre, contraintes et forcées.

(1) On a connu cette décision le 19 décembre. A cette date, le général von Falkenhausen a fait savoir aux Banques que l'Empereur «*tout-puissant*» n'avait pas donné suite à leur requête.

Notes de Bernard GOORDEN.

50 mois d'occupation allemande du 30 novembre 1917, voir :

<http://www.idesetautres.be/upload/19171130%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>